



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BRUYÈRE

Séance plénière du 6/03/2017

Compte-rendu

Présents

CLDR (14) : Guillaume André, Laurent Botilde, Robert Cappe, Thierry Chapelle, Rosaria Cocina, Jean-Claude Dujardin, Monique Fraiture, Françoise Geron, Roland Lecocq, Gérard Marc, Arthur Melon, Jean Rondia, Jean Severin, Jean-Marc Toussaint

Excusés (8): Jan Billekens, Dario Cirillo, Gabrielle Dechamps, André Dury, Sarah Geens, Claudine Lafaille, Philippe Soutmans, Patrick Vanackere

Administration communale : Fabrice Lambotte

FRW (animation et secrétariat) : Jocelyne Van Lierde

Points à l'ordre du jour

- Des nouvelles du PCDR et de la demande de convention pour la FP 1.01 ;
- Programmation 2017;
- Topo sur le projet de pédibus et vélobus ;
- Renouvellement partiel de la CLDR ;
- Suivi du concours photos ;
- Information sur les projets des 2 stagiaires éco-conseillères ;
- Divers ;
- Moment de convivialité pour fêter l'approbation du PCDR.

1. Accueil par le Président : approbation du PCDR et demande de convention pour la FP 1.01

Avant d'entamer l'ordre du jour et suite au départ de Marie-Aude Goffin, le nouvel agent relais communal pour l'ODR est présenté. Il s'agit de Mr Fabrice Lambotte, architecte qui travaille au service urbanisme. Merci à lui d'avoir accepté cette nouvelle mission.

La commune est heureuse d'annoncer que le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 2 février 2017 pour une période de validité de 10 ans (2027).

La mise en œuvre des projets constitue une nouvelle étape dans l'opération de développement rural.

Afin de gagner du temps, la commune n'a pas attendu l'approbation de son PCDR pour introduire la 1^{ère} demande de convention pour la fiche projet n°1 du lot1 à savoir l'aménagement de 4 logements intergénérationnels et d'un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches.

Une réunion de coordination s'est tenue en octobre 2016 avec l'administration régionale du Développement rural pour la présentation du dossier.

Complémentaire au dossier, il a été demandé d'inclure dans le projet l'aménagement des abords directs du bâtiment et de prévoir le logement situé au rez-de-chaussée accessible aux PMR et donc de revoir l'estimation financière.

Une fois ces remarques intégrées, le dossier sera soumis au cabinet du ministre de la ruralité pour solliciter un accord de principe et s'enclenchera alors la demande de convention en faisabilité qui sera valable pendant 18 mois à partir de la notification de la convention à la commune. A ce stade, il est prévu que la commune reçoive 5% du coût total estimé du projet.

Un bureau d'étude sera engagé par la commune. Il sera chargé de réaliser dans un 1^{er} temps un avant-projet qui fera l'objet d'une présentation en CLDR.

Parallèlement à la demande de convention, un permis d'urbanisme va être introduit auprès du fonctionnaire délégué de la DGO4.

Fabrice présente brièvement le projet : 4 logements de +/- 100m², 1 au rez-de-chaussée et 3 à l'étage, un local polyvalent pour des activités associatives, une cuisine et des sanitaires accessibles depuis le parc et indépendants du local.

Jocelyne informe les membres sur la subvention en DR :

Pour tous les projets sauf les aménagements d'espaces publics, l'intervention est de 80% jusque 500 000€ et de 50% pour plus de 500 000€.

Pour les aménagements d'espaces publics, le financement est de 60% jusque 500 000€ et de 50% au-delà.

La commune est tenue d'investir au minimum 20%.

Remarques :

Il s'agit de logements intergénérationnels et donc pas uniquement dédiés à des personnes âgées qui ne sont plus mobiles. La volonté de la commune est de créer des logements accessibles aux PMR sur son territoire, à VLH. Par ailleurs, 5 logements sont programmés dans le plan d'ancrage communal dans le bâtiment voisin.

L'estimation financière se veut prudente face à des surcoûts éventuels ; on ne connaît pas la nature des fondations.

La location des logements et du local générera des rentrées financières qui devront faire l'objet d'une comptabilité séparée au niveau de la commune.

2. Programmation 2017 : fiches projets et actions

Il est proposé à la CLDR d'activer des projets :

- FP1.02 : améliorer et renforcer les outils communaux de communication (estimation financière : 173 000€). Il s'agit de la 2^{ème} fiche projet du PCDR qui concerne principalement l'installation dans les 7 villages de l'entité de panneaux à affichage numérique. Il est proposé de réfléchir avec la CLDR à des propositions de placements des panneaux qui répondent aux objectifs poursuivis puis de faire appel à un bureau d'experts afin de prendre en compte différents critères et réglementations. On pourra s'inspirer de l'expérience de la commune de Braine-le-Château qui a mis en place ce genre de panneaux dans le cadre d'un dossier en développement rural.
- FP 1.04 : Engager un conseiller en environnement et en énergie. Il s'agit d'un poste important à créer au sein de l'administration communale au vu des nombreux dossiers relatifs à l'environnement au sens large. Une FP concerne d'ailleurs la mise

en place d'un plan communal de développement de la nature (PCDN). Le Collège va examiner la possibilité de procéder à l'engagement. Apparemment, la commune devrait engager sans savoir si des subsides seront versés.

- FP 1.07 : Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local (estimation financière de 1 125 000€). Dans un 1^{er} temps, il s'agit de prendre des contacts avec l'Evêché et la Fabrique d'église pour le terrain situé à l'arrière de la salle La Clairière puis de réfléchir aux aménagements possibles en relation avec les fonctions de la place et de son environnement.
- Elaboration d'un mini PCDR.
Un mini PCDR est une brochure qui présente succinctement le PCDR : l'opération de développement dans ses grandes lignes et surtout la concrétisation de tout le processus via la présentation des fiches projets.
Très souvent, il s'agit d'un bulletin communal spécial 'développement rural', distribué en toutes boîtes et qui peut également être donné aux nouveaux habitants ainsi que dans des manifestations diverses.
Un GT constitué de : Françoise Geron, Jan Billekens, Serina Cocina, Gérard Marc et pour la FRW Jocelyne va se réunir prochainement pour élaborer le contenu et réfléchir à la présentation.

Tous les membres de la CLDR sont les bienvenus !

3. Topo sur le projet de pédibus et vélobus

Petit rappel : 4 écoles avaient répondu au projet à savoir l'école communale de Rhisnes, l'école communale d'Emines, l'école communale de Meux et l'école libre de Meux.

Le constat global est qu'il y a peu de retours des parents.

Un rang à pied a été mis en place à Rhisnes du côté de La Falize qui fonctionne maintenant de manière autonome. Serina a contacté des parents pour organiser un rang du côté de l'Eau Bleu... affaire à suivre.

Pour le vélobus d'Emines, le Directeur est très motivé et va relancer le projet après les vacances de Pâques.

Pour Meux, il avait été envisagé de donner rendez-vous aux élèves sur la place et de les conduire aux 2 écoles + un rang du côté de la rue du Village/rue de Liernu. Faute d'accompagnants et du peu de réponses de parents, le projet ne s'est pas mis en place.

La CLDR trouve qu'il s'agit de projets intéressants, qu'il ne faut pas se décourager trop vite et donc de reposer les projets ultérieurement.

5. Renouvellement partiel de la CLDR :

Etant donné l'étape d'exécution des projets du PCDR qui commence, il est proposé de procéder à un renouvellement des membres de la CLDR qui ne participent plus aux réunions sans s'excuser (voir ROI).

La fréquence des réunions dépend des projets qui seront mis en œuvre avec un prescrit du décret wallon qui stipule qu'une fois le PCDR approuvé, la CLDR doit se réunir au minimum 4 fois par an.

Lors de la constitution de la CLDR une réserve de candidats a été formée et lors de la dernière journée de l'arbre, 5 personnes ont manifesté leur intérêt. Un courrier du président leur sera adressé pour devenir membre de la CLDR et connaître leur position.

6. Suivi du concours photos :

La FRW avait organisé un concours photos pour les 40 ans d'existence du DR.

39 CLDR ont participé et envoyé 675 photos.

Un jury a décerné un prix collectif à une CLDR et 5 prix individuels.

Pour La Bruyère, 2 membres qui avaient proposé leurs photos Françoise Geron et Jean Severin n'ont hélas pas été retenus. Merci à eux pour leur investissement.

La CLDR ayant concouru a reçu un calendrier 2017 illustré par les photos du concours qui se trouvera sur le bureau de Fabrice Lambotte à l'administration communale.

7. Informations sur les projets des 2 éco-conseillères :

La commune a accueilli 2 stagiaires éco-conseillères.

Christine Fouarge souhaite développer 2 projets : réfléchir à des mesures pour réduire les risques d'inondations par ruissellement et coulées de boue. Elle prévoit de rencontrer les agriculteurs.

Le second projet concerne la coordination des journées de Grand Nettoyage de Printemps les 24, 25 et 26 mars.

Emeline Dehasse a également 2 projets : le premier porte sur l'assainissement des cours d'eau par ensemencement de bactéries dans les ruisseaux du Warichet à Meux et de la Mehaigne à SD.

Le second consiste en l'organisation de l'événement « Printemps sans pesticides » qui aura lieu le 13 mai 2017 à Meux.

Pour contacter les 2 stagiaires :

environnement@labruyere.be Tel: 081/559.236 [http://www.labruyere.be /environnement](http://www.labruyere.be/environnement)

Remarque :

Constat que les liaisons entre les villages, les chemins de remembrement sont sales et ce malgré les actions de propreté organisées et la sensibilisation des personnes surtout les jeunes.

8. Divers :

- La plantation de la haie le long de la voirie entre Rhisnes et Saint-Denis est effectuée.
- La connexion internet à Emines à la rue Laderie est très lente avec des coupures fréquentes. Il est proposé que la commune intervienne auprès des opérateurs.

Pour remercier les membres de la CLDR de leur investissement dans l'élaboration du PCDR et pour fêter l'approbation du PCDR, la soirée se termine autour du verre de l'amitié.

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne Van Lierde*